

Association « Bien vivre au Bois-d'Oingt »
197, rue Peignaux-Dame 69620 - Le Bois-d'Oingt
Tél : 04- 74 -71- 66- 68 ou 04- 74- 71- 87- 11

Le Bois-d'Oingt, le 21 juin 2009

*Monsieur le Maire
69620 – Le Bois-d'Oingt*

Objet : Permis de construire n° PC 069 024 09 F0002
Obtenu par M. Christophe Gutty, le 13 mai 2009

Monsieur le Maire,

Lors de sa réunion du 10 juin 2009, le bureau de notre association a fait un premier examen du permis de construire des 11 maisons groupées, situées Chemin de Chantepedrix (22 logements).

Deux demandes de permis précédentes, avaient été déposées par M. C. Gutty sur le même terrain, et refusées par la commune.

Nous avons également appris qu'une pétition des voisins de ce projet, s'inquiétant du nombre de logements prévus et de leur positionnement, vous avait été remise début 2008.

Nous avons constaté que les motifs de votre refus du 10 janvier 2009 de la demande de permis n° PC 069 024 08 F0038 (du 03 novembre 2008) étaient importants et d'intérêt général.

« **considérant** que la voie publique destinée à accéder aux constructions n'a pas les caractéristiques techniques adaptées au projet (largeur du chemin de Chantepedrix insuffisante pour recevoir les véhicules liés à cette opération et carrefour entre Chemin de Chantepedrix et RD 120 dangereux (application de l'article R 111.2 du code de l'urbanisme).

considérant que le Chemin de Chantepedrix doit être élargi mais que la collectivité n'est pas en mesure de préciser la date de la fin des travaux.

considérant qu'en l'état actuel de la connaissance du risque, les caractéristiques géologiques et géotechniques du terrain semblent de nature à le rendre inapte à la construction (application de l'article R 111.2 du code de l'urbanisme). »

(refus signé du maire le 10 janvier 2009)

Nous n'avons pas trouvé dans le dossier du permis signé le 13 mai 2009, les réponses aux objections et obstacles qui vous avaient conduit à refuser la demande précédente.

Voici nos questions :

- Pas de changement visible du carrefour avec la RD 120 qui ne change pas entre les deux projets, et deviendra très dangereux ?

- Quelles sont les dates de l'élargissement du Chemin de Chanteperdrix et pour quel coût ? Quelle sera sa largeur finale carrossable ?
- Un trottoir public(1,40 de large) est-il prévu le long du Chemin de Chanteperdrix ou est-ce un trottoir réservé aux habitants du lotissement ? Ce trottoir serait nécessaire pour les habitants des maisons, actuelles et futures, situées plus haut et en particulier pour les enfants se rendant à l'école.
- Quels coûts secondaires pour la commune de la mise en œuvre de cette opération immobilière ? Ont-ils bien été évalués ?
- Quelles sont les études géologiques et géotechniques réalisées pour considérer que le terrain est maintenant apte à la construction ?
- Questions complémentaires :

Vous savez que nous sommes très préoccupés par les questions de paysage, surtout en entrée de village.

1. Que devient le mur en pierres qui soutient actuellement le terrain sur la rue du 11 novembre 1918 ?
2. Un trottoir public est-il prévu de ce côté en bordure de cette rue avec la largeur réglementaire de 1,40 m ?
3. Qu'est-ce qui est prévu, comme arbres et haies pour dissimuler les voitures qui stationneront à ciel ouvert et pour border la rue du 11 novembre et le Chemin de Chanteperdrix ?

Nous vous remercions de bien vouloir répondre à ces questions.

Veillez recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le bureau de l'association :

André Bidolet apmbidolet@orange.fr

Michel Colin marcassin.cm@wanadoo.fr

Jean-Baptiste Devos jbdevos@wanadoo.fr

Marie-France Rochard marie-france.rochard@wanadoo.fr